

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.07

Renouvellement du classement du Conservatoire Maurice Ravel

Le Ministère de la Culture procède au classement des établissements d'enseignement artistique tous les sept ans.

Par arrêté du 15 décembre 2006, il fixe les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal « Maurice-Ravel » doit renouveler sa demande de classement pour la période 2024-2031 en s'appuyant sur le nouveau projet d'établissement 2022/2027, transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ce projet consolide et affine les grandes orientations de la période précédente en conformité avec les préconisations ministérielles et le projet culturel local, notamment dans l'accueil de publics empêchés. Il innove avec les axes portant sur le développement des nouvelles technologies et le souhait d'ouvrir la spécialité « Théâtre ».

Son offre de formation porte sur les disciplines musiques, musiques actuelles amplifiées et danse et, dans un avenir proche, le théâtre. Le Conservatoire permet d'accueillir 500 élèves issus en grande majorité de la communauté d'agglomération Val de Garonne.

Fort d'une équipe de 32 enseignants, le conservatoire a une activité de diffusion importante avec une cinquantaine de projets par an et attire de plus en plus de public.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à Rayonnement Communal « Maurice-Ravel »
- Précise** que les spécialités sollicitées sont la Musique et la Danse
- Autorise** M. le Maire à présenter ce projet auprès des services du Ministère de la Culture et de la Communication pour son classement

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

